

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 05806

Numéro SIREN : 440 126 365

Nom ou dénomination : EXPERTISE COMPTABLE LELOUCH ASSUIED AUDITEURS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 47391

**SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES**

31 rue Victor Hugo  
92400 Courbevoie

Siret : 44012636500020

*Certifié conforme*  


**COMPTES ANNUELS**

**2020**

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

# COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Comptes annuels

## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/07/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES relatifs à l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 13 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 064 787
Chiffre d'affaires	2 602 219
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>22 166</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie

Le 25/09/2020

Frédéric LELOUCH  
Expert-comptable

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	890	890		
Fonds commercial (1)	550 143		550 143	550 143
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	432 899	336 376	96 522	128 570
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				7 000
Autres immobilisations financières	16 270		16 270	11 070
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 000 202</b>	<b>337 266</b>	<b>662 936</b>	<b>696 783</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				<b>2 500</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 303 160	37 093	1 266 068	1 135 906
Autres créances	85 609		85 609	117 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 038 175		1 038 175	623 845
Charges constatées d'avance (3)	12 000		12 000	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 438 944</b>	<b>37 093</b>	<b>2 401 851</b>	<b>1 879 627</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 439 146</b>	<b>374 359</b>	<b>3 064 787</b>	<b>2 576 410</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				7 000
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	175 000	175 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 500	17 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 880	89 880
Report à nouveau	823 637	770 298
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>22 166</b>	<b>53 339</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 128 184</b>	<b>1 106 018</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	774 886	289 921
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 247	199 332
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495 866	443 933
Dettes fiscales et sociales	555 172	428 890
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 289	19 174
Produits constatés d'avance (1)	89 143	89 143
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 936 603</b>	<b>1 470 393</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 064 787</b>	<b>2 576 410</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	724 893	422 972
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 211 710	1 047 421
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

# COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ECLA AUDITEURS ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 3 064 787 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 22 166 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	550 143			550 143
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	890			890
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>551 033</b>			<b>551 033</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	124 788			124 788
- Matériel de transport	100 408			100 408
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	188 374	19 328		207 703
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>413 570</b>	<b>19 328</b>		<b>432 899</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	18 070	5 200	7 000	16 270
<b>Immobilisations financières</b>	<b>18 070</b>	<b>5 200</b>	<b>7 000</b>	<b>16 270</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>982 673</b>	<b>24 528</b>	<b>7 000</b>	<b>1 000 202</b>

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2020
Éléments achetés	550 143
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>550 143</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	890			890
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>890</b>			<b>890</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	86 259	10 653		96 912
- Matériel de transport	55 017	13 242		68 259
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 724	27 481		171 205
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>285 000</b>	<b>51 376</b>		<b>336 376</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>285 890</b>	<b>51 376</b>		<b>337 266</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 417 039 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 270		16 270
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 303 160	1 303 160	
Autres	85 609	85 609	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 000	12 000	
<b>Total</b>	<b>1 417 039</b>	<b>1 400 769</b>	<b>16 270</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	7 000		

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	41 210
<b>Total</b>	<b>41 210</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 175 000,00 euros décomposé en 7 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

### Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 936 603 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	774 886	49 993	707 733	17 160
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495 866	495 866		
Dettes fiscales et sociales	555 172	555 172		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 536	21 536		
Produits constatés d'avance	89 143	89 143		
<b>Total</b>	<b>1 936 603</b>	<b>1 211 710</b>	<b>707 733</b>	<b>17 160</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	550 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	65 035			
(**) Dont envers les associés	1 247			

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	202 002
Dettes provis. pr congés à payer	97 211
13ème mois Salaires CAP	28 151
Charges sociales s/congés à payer	43 744
Charges sociales sur primes prov.	12 668
Taxe d'apprentissage CAP	6 344
Formation continue CAP	5 626
Taxe foncière CAP	1 670
T.V.T.S CAP	1 094
<b>Total</b>	<b>398 509</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	12 000		
<b>Total</b>	<b>12 000</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	89 143		
<b>Total</b>	<b>89 143</b>		

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

## **ECLA AUDITEURS ASSOCIES**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 175 000,00 €

Siège social : 31 rue Victor Hugo

92400 Courbevoie

440 126 365 RCS NANTERRE

### **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **ANNUELLE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le trente décembre, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- |   |             |
|---|-------------|
| - la société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH, propriétaire de | 3 500 parts |
| - la société OLIVIER ASSUIED CONSEIL, propriétaire de     | 3 500 parts |

soit un total de 7 000 parts

sur les sept mille (7 000) parts composant le capital social.

Monsieur Olivier ASSUIED et Monsieur Frédéric LELOUCH, cogérants non associés assistent également à la réunion.

La société OLIVIER ASSUIED CONSEIL, représentée par Monsieur Olivier ASSUIED, préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 9 582 €.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'élevant à 22 165,85 €, de la manière suivante :

- Un résultat de.....	22 165.85 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de .....	823 637.37 €
- Une somme de .....	22 165.85 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".	
qui s'élèvera à .....	845 803.22 €

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, la société FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH s'étant abstenue et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société OLIVIER ASSUIED CONSEIL et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, la société OLIVIER ASSUIED CONSEIL s'étant abstenue et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.


président de séance et les associés.

**Le Président :**

OLIVIER ASSUIED CONSEIL  
représentée par M. Olivier ASSUIED



**Les associés ou leurs représentants :**  
FIDUCIAIRE FREDERIC LELOUCH  
représentée par M. Frédéric LELOUCH



OLIVIER ASSUIED CONSEIL  
représentée par M. Olivier ASSUIED

